

ESPERAL 45

Espérance en rural



L'eau, un bien commun !

Le Relais : 23 rue des tirelles 45170 Chilleurs aux bois Tél : 02.38.32.91.63.

ACE – MRJC – CMR – Association Partage :

26 Le Pont de Pierre

45230 Sainte Geneviève des bois

Partage.association.free.fr

Tél : 02.38.92.69.39

loiret@mrjc.org

associationpartagegb@gmail.com

Edito

L'eau, un bien commun !

L'eau est indispensable à la vie. Tous les êtres vivants ont besoin de l'eau pour exister. Sa répartition sur la terre et sa consommation sont inégales. Sur les 7 milliards de Terriens, 2,1 milliards n'ont pas un accès satisfaisant à l'eau potable. Plus de la moitié des personnes des pays en voie de développement souffrent d'une maladie liée à l'eau.

Les ressources subissent de nombreuses pressions : pollution, gaspillage, croissance démographique, évolution des modes de consommation, modification des pratiques agricoles et industrielles. Le changement climatique, par ses effets (sécheresses, canicules, précipitations, inondations) modifie aussi la répartition de l'eau sur la planète.

Aujourd'hui, un certain nombre de désaccords entre États ont pour origine l'usage des ressources transfrontalières en eau. Le partage de l'eau entre les pays est une réalité et un enjeu majeur des années à venir. Dans 39 pays, la moitié au moins des ressources en eau provient d'un pays voisin. Deux personnes sur cinq dans le monde vivent dans des bassins hydrologiques internationaux partagés par plusieurs pays.

Un accès à l'eau potable et à l'assainissement est absolument nécessaire pour toutes et tous. L'eau est un bien commun que nous devons partager. Au niveau local et international, cela suppose une gestion démocratique, équitable et durable. Les systèmes agricoles et alimentaires doivent évoluer vers un plus grand respect de l'environnement et de l'eau. Les modèles de développement sobres en eau doivent être multipliés.

Michel B.

SOMMAIRE

Édito	Pages 2 à 3
Dossier : L'eau, un bien commun	Pages 4 à 11
Témoignages :	
MA et J Coly : lutter contre les mégabassines	Pages 12 à 13
David Fournier : L'eau en agriculture	Page 14
Lysiane Chapuis, présidente d'un syndicat des eaux	Page 15
On n'est pas tout seul : EPAGE du bassin du Loing	Pages 16 à 17
Pour aller plus loin :	
L'eau dans la vie des femmes africaines	Page 18
Vies des équipes :	
Partage	Célébration du 7 juillet
	Un été au Pont de Pierre
MRJC	MRJC Camp musique
Le Relais	balade du Relais – Atelier Bible
Eco geste :	Eau et bouteilles plastique
Coup de cœur :	Le cycle de l'eau
Agenda :	
Chanson du MRJC	

L'eau, un bien commun !

Depuis des millénaires, les eaux nourrissent les populations, mais aussi les mythes qui forgent nos imaginaires. Les sociétés étaient confrontées à l'obligation de gérer l'approvisionnement et l'usage de l'eau :

- S'installer là où la ressource est présente (par des migrations, la conquête de nouveaux territoires, ...)
- Imaginer des techniques de puisage, de stockage, de distribution et construire les ouvrages correspondants.
- Se doter d'organisations collectives pour les gérer au niveau des tribus, des villes, des peuples.
- Gérer les conflits inévitables entre les individus, entre les villes, entre les peuples



Les premières civilisations urbaines sont nées dans les bassins de l'Euphrate, du Tigre et du Nil. Les fleuves étaient conçus alors comme des personnalités divines. Les premières villes étaient déjà confrontées aux problèmes de la gestion de la ressource en eau et de la bonne gouvernance. Cette gestion de l'eau était à la fois une source de développement, technologique, humain, collectif et une source de conflits.

Aujourd'hui vient s'ajouter le risque écologique global : La diminution de la ressource en eau douce est une des trois conséquences majeures du changement

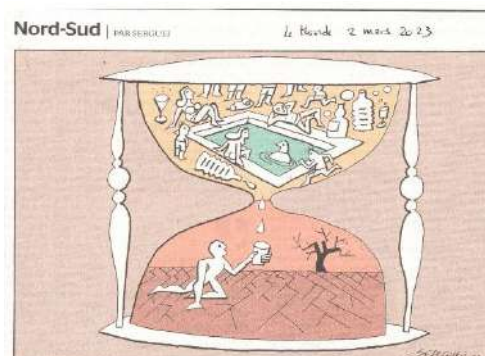
climatique avec l'élévation de la température et l'élévation du niveau des mers. Comme l'air, l'eau est le véhicule de toutes nos pollutions modernes : molécules chimiques diverses, bactéries, déchets plastiques, hydrocarbures, etc.

Droit international : Imposer une gestion équitable de de l'eau, espoir ou illusion ?

En 2012 Jacques Sironneau, juriste spécialiste des questions de l'eau publiait : *« Une répartition très inégale de la ressource en eau à l'échelle planétaire est susceptible d'entraîner des risques de tensions entre États dans un certain nombre de zones dès lors que l'offre en eau y est limitée et la demande croissante. L'éventualité d'un changement climatique qui pourrait avoir pour conséquence d'accroître la raréfaction de l'offre et l'aggravation des disparités, non seulement pour ces zones mais également pour des zones actuellement moins touchées par le phénomène, ne peut manquer d'être prise en compte. »*

12 ans plus tard seulement « l'éventualité » est devenue réalité et la régulation internationale de l'usage de l'eau une urgence absolue.

Le droit international de l'eau, limité à l'origine à une approche économique sectorielle, s'est graduellement élargi à l'ensemble des autres utilisations de l'eau.



L'approche purement économique dans une optique libérale qui a prévalu jusqu'à une époque relativement récente et a été marquée, d'une part par l'internationalisation des cours d'eau en vue d'y assurer la liberté de navigation, d'autre part par le partage de la ressource en eau pour la production hydroélectrique et l'irrigation, a progressivement fait place à une approche intégrée de l'ensemble des usages de l'eau incluant tant les aspects économiques qu'écologiques.

À partir du début du XX^e siècle, des conventions vont être conclues entre différents États pour l'exploitation de fleuves partagés dans le domaine de l'hydroélectricité, de l'irrigation voire de la prévention des inondations ou de l'approvisionnement en eau potable,

Il faudra cependant attendre les années soixante-dix pour qu'émerge une approche intégrée de la gestion des eaux transfrontalières qui dépasse la seule prise en compte des intérêts économiques sectoriels et évolue vers une approche plus écologique.

L'obstacle récurrent reste le principe de souveraineté des États souvent appliqué de manière stricte selon la doctrine dite « Harmon » * qui prévoit qu'un État ***peut user des eaux d'un cours d'eau transfrontalier, (qu'il traverse ou longe sur son territoire) de la façon qu'il estime être la plus conforme à ses intérêts nationaux, en particulier économiques, sans avoir à tenir compte des éventuels effets susceptibles de se faire sentir en dehors de ses frontières.*** Selon cette doctrine un cours d'eau, même reconnu comme international, fait partie intégrante du territoire de l'État.

**doctrine de la « souveraineté territoriale absolue » qui avait été énoncée lors d'un différend opposant les États-Unis au Mexique en 1895*



Droit français, le code de l'Environnement s'appuie sur quatre principes concernant la gestion de l'eau :

- **Protection de la ressource :**
protection des captages ...
- **Gestion équilibrée de la ressource :**
Adaptation nécessaire aux changements climatiques,
Rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques ...
- **Continuité écologique :** contrôle des rejets industriels ; dans le secteur agricole traçabilité des ventes de biocides, réglementation applicable aux Nitrates contrôle de l'assainissement ...
- **Droit d'accès à l'eau potable** textes multiples qui proclament notamment le droit d'accès à l'eau potable et qui conforte le rôle et responsabilités des collectivités territoriales, gestion des redevances perçues par les agences de l'eau ...

Une Résolution de l'assemblée générale des Nations Unies en juillet 2000 (seulement !) reconnaît le droit des individus à l'eau potable comme un droit fondamental.

Exemple de Lyon, une régie publique pour refaire de l'eau un bien commun



Extrait d'un article de
Lucas Martin-Brodzicki 10/07/2024 Site :
« VERT le média qui annonce la couleur »

Ça coule de source. Si l'eau est un bien commun, pourquoi en confier la gestion au privé ? Comme Rennes, Grenoble ou Nice avant elle, Lyon a repris en main la production et la distribution d'eau potable début 2023. Au-delà du symbole politique, la création d'une régie publique rime ici avec davantage de sobriété, de solidarité et une gestion plus démocratique qui pourrait inspirer d'autres territoires.

L'eau potable n'est pas une ressource comme les autres. Face aux menaces qui pèsent sur sa quantité et sa qualité, des collectivités comme Nice, Grenoble ou Paris ont décidé de la considérer pour ce qu'elle est : un bien commun. Comment ? En organisant la reprise en main de la production et la distribution du précieux liquide, depuis le milieu naturel jusqu'aux robinets. Le réseau France Eau Publique compte aujourd'hui 124 membres, comprenant des communautés de communes, comme de grandes métropoles. C'est le cas de la Métropole de Lyon (qui regroupe 58 communes) depuis le 1^{er} janvier 2023, avec la création de la régie Eau publique du Grand Lyon.

Régie ou délégation de service public ?

Pour rappel, les collectivités locales sont légalement responsables du service public de l'eau potable. Elles peuvent organiser ce service via une gestion en régie. Elles peuvent aussi confier tout ou partie des services à un privé (un marché dominé par Veolia ...). On parle alors d'une « **délégation de service public** » (DSP).

« Le service public de l'eau est un service vital. Le déléguer à un privé, c'est forcément contribuer à servir des intérêts privés. Même si le délégataire est bon, son objectif reste de dégager des profits au service d'actionnaires », pointe Anne Groperrin, vice-présidente (Les Écologistes) de la métropole de Lyon déléguée au cycle de l'eau. En France, les entreprises de l'eau ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros en 2017 dans le cadre de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement. Un marché qui ne cesse de diminuer en raison d'une tendance à la remunicipalisation.

« Dans les années 2000, de nombreuses collectivités se sont rendu compte de cette situation anormale où les délégataires gagnaient beaucoup d'argent sur les contrats d'eaux », retrace pour Vert la consultante indépendante Claire Tillon, spécialisée dans la gestion des services publics de l'eau. En parallèle, « il y a aussi eu une prise de conscience de la capacité des régies à bien gérer l'eau ».

Mieux faire face aux défis environnementaux et sociaux

À Lyon, cette reprise en main publique est jugée « *extrêmement positive* » par Lucien Angeletti. Economiste retraité, un des quatre représentant·es élu·es de l'Assemblée des usager·es de l'eau qui siège, en tant qu'usager et citoyen, au sein du Conseil d'administration d'Eau publique du Grand Lyon.

Il souligne que le passage en régie publique est souvent accompagné d'ambitions écologiques et sociales affirmées et d'une gouvernance plus citoyenne. « *Au-delà de la production et de la distribution de l'eau, nous avons confié à la régie toutes les missions de*

préservation de la ressource ». Objectif : préparer l'avenir dans un contexte de changement climatique.

« L'eau ne coûte pas cher »

Pour chaque particulier, les 12 premiers m³ seront dorénavant gratuits. Ce chiffre correspond à une consommation de 30 litres d'eau par jour, permettant à un foyer de six personnes de boire et de cuisiner pendant un an. De quoi couvrir les « besoins vitaux », selon la Métropole de Lyon. Au-delà de 180 m³ en revanche, le tarif du m³ sera doublé, afin de pénaliser les usages d'agrément (laver sa voiture, remplir sa piscine) et inciter à la sobriété.

À Lyon, la reprise en main publique de l'eau potable est annonciatrice d'une meilleure gestion à long terme. Économique d'abord, parce qu'elle permet d'éviter qu'une partie des recettes n'aillent dans la poche d'actionnaires sous forme de dividendes. Écologique aussi, avec l'anticipation des risques liés aux pollutions – la métropole de Lyon, avec les PFAS, est particulièrement concerné – et à la baisse de la quantité d'eau disponible en raison du changement climatique. Elle instaure enfin une gestion plus démocratique.

Faut-il fixer un prix à l'eau, et la faire entrer en Bourse ?

Selon les défenseurs de cette thèse, cela permettrait d'en assurer la conservation et faciliterait le développement et l'entretien des infrastructures, donnant ainsi un accès à l'eau à une grande proportion de l'humanité. En fait, aucun contrôle ne sera suffisant pour éviter que les multinationales qui se partageront le marché ne pratiquent des tarifs surévalués. On risque de voir l'eau se transformer en « or bleu », comme le pétrole est qualifié d'«

or noir ». Plus l'eau sera rare, plus elle rapportera d'argent. Les financiers l'ont compris et, après la Californie, ils essaient d'inaugurer de nouveaux marchés, tout en poussant les Etats à privatiser les systèmes de distribution nationaux

D'où viennent nos eaux ?

A l'échelle de la planète, 97,5 % de l'eau présente sur terre est salée. Le reste, (2,5% est de l'eau douce dont 70 % sous forme de glaces, 22 % dans le sol et seulement 1% sous forme d'eau douce disponible.

En France, la pluviométrie « couvre » jusqu'à ce jour largement les besoins : entre 500 et 1500 mm de pluie par an selon les régions (total des ressources disponibles : 3200 m³ par personne et par habitant).

En région Centre-Val de Loire :

D'une part, nous disposons d'un réseau hydrographique important (la Loire et plusieurs de ses affluents, mais aussi plusieurs affluents de la Seine) et de ressources en eaux souterraines remarquables, abondantes mais fragiles quantitativement. Près de 600 millions de mètres cube sont ainsi prélevés en moyenne annuelle dans les nappes.

Pour ce qui concerne spécifiquement les eaux d'adduction publique (AEP), les eaux souterraines constituent la principale ressource en eau utilisée pour l'alimentation humaine : 1 066 captages d'eau souterraine (près de 90 % de la population de la région) et seulement 12 prises d'eaux de surface.



Quelles sont nos consommations en eau ? En France :

- Les besoins domestiques : 26 %
 1. La consommation moyenne pour un français est de 148 litres/ jour dont environ 7% sert à l'alimentation, 40 % pour l'hygiène et le nettoyage...et seulement 1 % pour boire. (Mais **4900 litres** par jour en incluant la consommation indirecte nécessaire à la fabrication de nos biens de consommation importés).
 2. Une piscine privée de 40 m³...c'est un an de consommation d'eau potable d'un français !...
- L'agriculture : 58 %
- Les Entreprises : 16 % dont les $\frac{3}{4}$ pour le secteur de l'énergie

A l'échelle mondiale, l'empreinte eau de consommation d'un humain s'élève à 1 243 m³ d'eau par personne et par an, mais avec des disparités importantes :

- 1 875 m³ / personne/an en France
- 2 483 m³ / personne/an aux Etats-Unis
- 702 m³ / personne / an en Chine

1,5 milliards de personnes vivent dans des pays en état de stress hydrique ou la ressource est jugée insuffisante (inférieure à 1700 m³ par an et par habitant)

La gestion de l'eau en France

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » code de l'environnement (art L210-1)

Les Agences de l'eau : Ce sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable, les six agences

de l'eau, correspondant aux 6 bassins hydrographiques, ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques **et atteindre le « bon état des eaux »**. La région CVL est concernée essentiellement par le Bassin de la Loire, mais également par le Bassin Seine-Normandie. Leurs missions prioritaires sont :

- la lutte contre les pollutions diffuses, notamment agricoles (produits phytosanitaires et nitrates).
- la restauration des milieux aquatiques, de la continuité écologique et des zones humides.
- la gestion des ressources en eau et le partage de ces ressources en anticipation au changement climatique.
- les actions pour le littoral (5370 km de façade maritime en métropole).



La GEMAPI : La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », est une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir de 2018 aux EPCI (métropoles, communautés urbaines, communautés de communes). Elle précise la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que les obligations des collectivités en matière de prévention des inondations.

L'eau au cœur de la crise climatique

sources : ONU, GIEC, OMMM, FAO

Il existe un lien indissociable entre l'eau et les changements climatiques. Ceux-ci ont des répercussions complexes sur l'eau dans le monde. Qu'il s'agisse de l'imprévisibilité des précipitations, du rétrécissement des calottes glaciaires, de l'élévation du niveau de la mer, des inondations ou des sécheresses, la plupart des conséquences des changements climatiques sont liées à l'eau.



Les changements climatiques aggravent à la fois la pénurie d'eau et les risques liés à l'eau (tels que les inondations et les sécheresses), car la hausse des températures perturbe le régime des précipitations et l'ensemble du cycle de l'eau

- Aujourd'hui, environ deux milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable et près de la moitié de la population mondiale connaît de graves pénuries d'eau pendant au moins une partie de l'année. Les changements climatiques et la croissance démographique devraient exacerber ces chiffres.
- Seul 0,5 % de l'eau sur Terre est douce, utilisable et disponible – une ressource que les changements climatiques mettent dangereusement en péril. Au cours des vingt dernières années, le
- stockage de l'eau terrestre – à travers l'humidité du sol, la neige et la glace – a reculé d'un centimètre par an, ce qui a des conséquences majeures pour la sécurité de l'approvisionnement en eau.
- Les réserves d'eau stockées dans les glaciers et la couverture neigeuse devraient continuer à diminuer au cours du siècle, ce qui entraînera une réduction de la disponibilité de l'eau pendant les périodes chaudes et sèches dans les régions alimentées par les eaux de fonte des principales chaînes de montagnes, où vit actuellement plus d'un sixième de la population mondiale.
- L'élévation du niveau de la mer devrait étendre la salinisation des eaux souterraines, réduisant ainsi la disponibilité de l'eau douce pour les besoins humains et les écosystèmes des zones côtières.
- En limitant le réchauffement de la planète à 1,5 °C, plutôt qu'à 2 °C, on réduirait approximativement de moitié la proportion de la population mondiale qui subira des pénuries d'eau, bien qu'il existe une variabilité considérable entre les régions.
- La qualité de l'eau est également affectée par les changements climatiques, car la hausse de la température de l'eau et la fréquence accrue des inondations et des sécheresses vont exacerber de nombreuses formes de pollution de l'eau – des sédiments aux agents pathogènes et aux pesticides).
- Les changements climatiques, la croissance démographique et la raréfaction de l'eau exerceront une pression sur l'approvisionnement en denrées alimentaires. En effet, la

majeure partie de l'eau douce utilisée, environ 70 % en moyenne, est orientée vers la production agricole (il faut entre 2 000 et 5 000 litres d'eau pour produire la nourriture quotidienne d'une personne) (source FAO).

En France entre l'eau disponible et les besoins se base sur des moyennes de pluviométrie et de température qui sont remises en cause d'année en année. On bat régulièrement les records de température, de sécheresse ou de cumul de pluie. Avec des conséquences difficiles à prévoir mais dont beaucoup sont déjà là :

- Cultures, maraichage, arboriculture, ... en stress hydrique.
- Déficit d'approvisionnement et de refroidissement des centrales nucléaires
- Concentration des polluants dans les nappes et les rivières
- Variations saisonnières plus importantes avec les événements hydrologiques exceptionnels (inondations, pluies intenses, tempêtes, sécheresses) La notion de prévention est présentée comme une anticipation du changement climatique. Il s'agit de s'adapter à des évolutions déjà en cours et qui vont s'aggraver.

Les conflits liés à l'eau

Dans le monde :

Nombreux sont les conflits à travers le monde trouvant leur origine ou leur perpétuation pour l'accès à l'eau ou la volonté de mainmise sur celle-ci. En effet, une infime quantité d'eau est directement utilisable par l'homme. Les trois-quarts des pays doivent la partager avec un ou plusieurs voisins, multipliant les foyers de tension.

Croissance démographique, industrialisation et urbanisation entraîneront une hausse de la demande d'environ 30% d'ici 2050. Selon l'ONU, l'eau sera encore plus mal répartie, la moitié des 9,7 milliards d'humains souffriront d'un stress hydrique plus ou moins sévère et 700 millions risquent de devoir fuir leurs terres assoiffées d'ici la fin de cette décennie.

De grands bassins hydrographiques, qui sont aussi des bassins de vie pour des dizaines ou des centaines de millions d'habitants, sont menacés. Il ne fera pas bon vivre dans ce que les spécialistes appellent la « diagonale de la soif » qui court du Maroc au nord-ouest de la Chine, en passant par le Moyen-Orient, l'Asie Centrale, l'Inde, mais aussi le Brésil, l'Australie ou le sud-ouest des Etats-Unis.

Citons quelques conflits récents ou en cours :

- Sur le Nil, fleuve nourricier de 250 millions de riverains, la construction par l'Ethiopie du barrage de « la Renaissance » inquiète le Soudan et l'Egypte qui ont saisi l'ONU
- Sur le rio Parana, entre le Paraguay et le Brésil
- Sur le Mékong : la multiplication des ouvrages hydroélectriques par la Chine perturbe le cours du fleuve qui fait vivre des millions de riverains à l'aval au Laos et au Viet-Nam, au risque de conséquences écologiques majeures
- Sur le Tigre et l'Euphrate, conflit de l'Irak, l'Iran et la Syrie avec la Turquie
- Accord contesté entre Jordanie et Israël...au détriment des Palestiniens

Les conflits pour l'eau sont de plus en plus nombreux : 630 entre 2010 et 2019, et déjà 200 pour 2020 et 2021. Plus la ressource se

raréfiera et plus elle deviendra un enjeu vital de sécurité.

En France :

Les barrages pour retenues collinaires et les « megabassines »

Après le drame du barrage de Sivens (Tarn) en 2014, qui avait vu la mort du jeune Rémi Fraisse et alors que le barrage de Caussade, construit par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, est jugé illégal par la Cour d'Appel, les « mégabassines » constituent l'un des conflits sur l'eau les plus emblématiques actuellement en France, principalement en région Poitou-Charentes et en Puy-de-Dôme (Limagne).

Ces gigantesques réservoirs destinés à stocker l'eau pour l'irrigation agricole se trouvent au cœur de vifs débats opposants agriculteurs et écologistes. Avec, en particulier, les graves incidents du 25 mars 2023 à Ste Soline (Deux-Sèvres) avec 200 blessés parmi les manifestants et 47 gendarmes.

voir le témoignage page 11

Les eaux embouteillées de Vittel et Contrexeville (Vosges) :

La multinationale Nestlé qui exploite l'usine d'embouteillage d'eau (1,5 milliards de bouteilles par an) est accusée de surexploiter les trois nappes souterraines de la région de Vittel et la nappe qui fournit l'eau aux habitants est en cours d'épuisement.

L'eau du Drac qui alimente la ville de Gap (Hautes-Alpes),

Source de disputes entre élus, suite à la chute de son débit du fait de chutes de neige insuffisantes, de printemps secs et chauds et de canicule l'été.

Oppositions aux retenues d'eau destinées à produire de la neige artificielle :

La Clusaz (Haute-Savoie), La Féclaz (Savoie)

Tensions sur le partage de l'eau dans le Sud-Est (Provence-Côte d'Azur) :

La raréfaction inédite de la ressource, utilisée à la fois pour l'irrigation, pour l'alimentation en eau potable et pour la production d'électricité, remet en question un système pensé il y a plus de 50 ans

Tensions autour des eaux de Volvic (Puy-de-Dôme) :

Des usagers et des associations, regroupées dans le Collectif « Eau bien commun », accusent la société Danone commercialisant l'eau minérale de faire baisser les débits des sources, fontaines et rivières. Cette dernière est autorisée à puiser à 100m de profondeur jusqu'à 2,8 millions de m³/an. Les opposants dénoncent l'appropriation de la ressource à des fins commerciales et au détriment des habitants.

Jean Coly, Daniel Bonneau

« En garantissant l'accès à faible coût aux quantités d'énergie et d'eau nécessaires à une vie digne, tout en instaurant une tarification progressive permettant de pénaliser les gaspillages, la sobriété solidaire permettrait de limiter les excès de certains, tout en contribuant au bien-être de l'ensemble de la population » (tribune de 6 députés, dans le journal « le Monde » - octobre 2022)

Nous étions à Sainte Soline pour dire non aux mégabassines !

Le 25 mars 2023, nous sommes allés à Sainte-Soline (Deux-Sèvres) avec plusieurs amis du Loir-et-Cher pour dénoncer et tenter de stopper la création d'un énorme bassin destiné à retenir de l'eau afin d'arroser des cultures : ce que l'on dénomme désormais une « mégabassine ». Malgré l'interdiction de cette manifestation, véritable déni de démocratie, nous étions près de 30 000 participants.



Notre objectif était de rappeler le caractère de Bien Commun de l'eau et exiger un moratoire sur la création des mégabassines afin, à terme, de faire cesser l'accaparement de l'eau par l'agro-industrie, en pleine crise climatique.

Quelle est cette mégabassine de Ste Soline ?

Sur le papier et dans le discours, tout est beau, propre et vertueux : quoi de plus normal que des agriculteurs stockent de l'eau pour arroser/ irriguer leurs cultures ? Mais la réalité est tout autre et nous sommes bien loin des petites retenues collinaires que nous connaissons dans nombre de nos régions. Une mégabassine est une énorme réserve d'eau destinée essentiellement à une agriculture industrielle et souvent d'exportation, en particulier du maïs pour l'alimentation animale. Elle est alimentée par l'eau des nappes phréatiques et non, par les pluies et les eaux de ruissellement. Elle est financée par l'Agence de l'eau jusqu'à 70% ...et donc par de l'argent public.

Le projet de Ste Soline est porté par la « société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres » (dénommée plus simplement « Coop de l'eau 79 »), constituée de 12 agriculteurs : 7 céréaliers et 5 éleveurs de bovins, ovins ou caprins. La surface du bassin est de 10 ha et son volume utile de 630 000 m³. Le pompage forcené dans la nappe phréatique, déjà fragilisée par plusieurs années déficitaires en eau, accroîtra l'assèchement du Marais Poitevin situé à l'aval. Qui plus est, c'est une hérésie de faire passer en surface les ressources en eaux souterraines qui alimentent le réseau hydrographique, renouvellent les milieux aquatiques et humidifient les sols. De plus, ce stockage de surface conduit à une évaporation importante et à une contamination de l'eau (cyanobactéries et contaminations diverses).

Une violence policière démesurée

Nous avons tout d'abord été frappés par le nombre de forces de l'ordre : 3000 gendarmes pour défendre ce qui n'était finalement, à ce stade, qu'un immense « trou vide » (la géomembrane destinée à étanchéifier le bassin n'était pas encore posée). Il ne s'agissait pourtant pas d'un bâtiment ou d'une installation sensible !

La violence s'est installée très vite, provoquée en particulier par des attaques de quads de policiers qui ont encerclé l'un des cortèges en tirant dessus. Au cours de la manifestation plus de 4000 grenades de gaz lacrymogènes et de désencerclement ont été utilisées, ainsi que des lanceurs de balles de défense (LBD). Même en restant un peu éloigné du « front », nous avons respiré pas mal de gaz lacrymogènes, subi le bruit des bombes assourdissantes et vu nombre de personnes blessées. Jamais nous n'avions participé à une manifestation si tendue, si impressionnante. Le bilan humain est tristement éloquent : 200 blessés parmi les manifestants dont 40 grièvement atteints (deux avec pronostic vital engagé), et 47 gendarmes.

Neutraliser ceux qui lancent des cocktails incendiaires paraît certes assez logique. Mais tirer sur tout le monde au hasard pose question...La France est le seul pays d'Europe dont le

maintien de l'ordre provoque autant de dégâts collatéraux. Comme le déclare P. Viveret (philosophe) : *« sur les milliers de manifestants, tous ne voulaient pas en découdre. Criminaliser toute contestation sociale en parlant ici d'écoterrorisme est dangereux »*

La Justice au secours de l'eau ? ...des recours en justice systématiques et souvent victorieux

La Justice a prononcé l'illégalité de plusieurs projets et a revu à la baisse les volumes autorisés. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a, en février 2023, refusé le remplissage de cinq bassines à 13 agriculteurs de Charente-Maritime pour un volume total de 1,6 million de m³.

Fin 2023 le tribunal administratif de Poitiers a annulé d'un coup 15 autorisations préfectorales de mégabassines du Poitou qui représentaient un volume de 4,1 millions de m³. Il est apparu que les volumes prélevés ne permettaient pas *« la mise en œuvre du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau »* définie dans le code de l'environnement.

Mais outre les mégabassines déjà existantes de nombreux autres projets sont envisagés : en Poitou (Deux-Sèvres, Vienne, Charentes) mais aussi en Puy-de-Dôme, en Aquitaine ou en région Centre (exemple : commune de Lazenay dans le Cher avec des bassines de 25 000 et 60 000 m³)

Un combat emblématique qui nous concerne tous

Nous sommes militants « depuis toujours » et les questions climatique, alimentaires et de justice sociale nous font agir. Très proches du monde paysan, nous constatons qu'il y a au moins 2 agricultures : celle des entreprises agricoles qui s'agrandissent de plus en plus avec une production agro industrielle et d'exportation, et celle des fermes de petites ou moyennes surfaces qui fournissent une alimentation de qualité sur leur territoire. Nous savons aussi que de petits maraîchers peinent à obtenir l'autorisation de pomper 2 à 3 000 m³/an d'eau pour cultiver leurs légumes, alors que les quotas d'eau pour de nombreux céréaliers peuvent atteindre 50 000, voire 100 000 m³/ an.

Nous sommes préoccupés par le changement climatique qui raréfie les ressources en eau. Une réflexion citoyenne est nécessaire pour que chacun, chacune ait accès à l'eau nécessaire pour ses besoins vitaux.

La manifestation à Ste Soline est révélatrice de ces questions essentielles et, pour nous, il était important d'y être. Nous y avons vu des jeunes et des moins jeunes de toute la France se mobilisant pour préserver la vivabilité de notre planète et qui se voient opposer une violence démesurée.

Malgré cette violence, le rassemblement était très riche de nombreux échanges et de belles solidarités : c'est ce que nous en retenons.

Nous concluons par cette citation de notre Pape François (sept 2018) : *« Aujourd'hui plus que jamais il faut un regard qui aille au-delà de l'immédiat, au-delà du critère utilitariste d'efficacité et de productivité pour le bénéfice individuel. Toute privatisation du bien naturel de l'eau au détriment du droit humain de pouvoir y avoir accès est inacceptable »*

Jean et Marie-Ange COLY (Loir-et-Cher)



L'eau en agriculture, un élément indispensable et un bien commun prioritaire

D'abord une évidence : pour l'agriculture, l'eau est un élément indispensable au développement des plantes, et pour les plantes d'été le premier facteur de leur réussite. Aussi depuis toujours les paysans scrutent le ciel et invoquent sainte Rose ou sainte Alpaïs en cas de sécheresse.

Depuis un siècle, l'homme a cherché à maîtriser les paramètres de production végétale :

- L'irrigation a permis de garantir le développement des cultures semées au printemps, l'orge de printemps, le tournesol, le maïs... surtout sur les terres sèches à faible réserve. Ce modèle est remis en cause aujourd'hui, mais la survie économique de nombreux agriculteurs dépend toujours de cette ressource.
- Le drainage des terres imperméables, qui s'est généralisé dans les années 1970, a permis une grosse amélioration car l'excès d'eau est aussi un facteur limitant pour les cultures, provoquant le tassement des sols, le pourrissement des semis, l'asphyxie des plantes.

Aujourd'hui, avec le réchauffement planétaire, les agriculteurs observent des dérèglements climatiques de plus en plus marqués : des périodes caniculaires, qui assèchent le sol très rapidement alternent avec des pluies excessives ; la très médiocre moisson 2024 est le résultat d'une année très humide, des semis à la récolte.

Le deuxième enjeu concernant l'eau en agriculture est sa qualité, qu'il faut améliorer à la fois pour notre consommation en eau potable et donc notre santé, et pour sauvegarder les milieux naturels.

En tant qu'agriculteur, j'ai aujourd'hui plus de questions que de réponses devant des solutions proposées souvent contradictoires :

Je n'utilise pas d'irrigation sur mon exploitation, car j'ai la chance d'avoir une partie de mes terres avec une bonne réserve utile, ce qui me permet de cultiver du maïs sur une partie de mon assolement, mais dans une proportion limitée : le risque est important quand le seuil de rentabilité est à 8 tonnes par hectare, et que mes résultats varient de 5 à 11 tonnes.

Je me suis engagé en MAE, Mesure Agro-Environnementale car je cultive des terres dans plusieurs bassins de captage d'eau potable. Le cahier des charges m'impose une limitation importante de l'usage des produits phytosanitaires, des surfaces réservées à l'environnement, des haies, et la culture de plantes à moindre impact environnemental moyennant un financement qui protège des risques d'échecs plus importants. Ce système qui fait progresser les agriculteurs vers une agriculture plus vertueuse montre ses limites : les cultures encouragées se vendent mal (le sarrasin est au 2/3 importé en France) et certaines comme le pois ne sont pas adaptées à nos sols.

L'administration change régulièrement les cahiers des charges en cours de contrat. L'évolution cohérente vers une production en agriculture biologique est aujourd'hui anéantie par l'abandon politique actuel de ce mode d'agriculture.



Tous ces obstacles ne font pas reculer les agriculteurs, qui, comme toujours essayent de s'adapter autant aux revirements des politiques agricoles qu'aux événements météorologiques. Comme pour l'agriculture, je pense que la société doit donner à l'eau un statut particulier ; elle est un bien commun prioritaire, vital, qui doit être le souci de tous.

David Fournier, céréalier à St Hilaire les Andr  sis



Le SIAEP de SAINT MAURICE

Le SIAEP SAINT MAURICE est le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable dont la vocation est de réaliser des travaux d'adduction d'eau et d'exploiter le réseau pour fournir de l'eau potable aux 4 communes qui lui sont rattachées : Aillant sur Milleron-Dammarie sur Loing-Le Charme-Saint Maurice.

L'ensemble de la population des 4 communes avoisine 2000 personnes et le nombre d'abonnés est d'un peu plus de 1300.

Depuis environ 25 ans, l'eau captée provient du forage des Fontaines : c'est un des derniers forages acceptés dans le Loiret puisant dans l'Albien. *(ndr : l'Albien est une nappe d'eau souterraine présente dans tout le bassin parisien et située à environ 800 m sous terre. Elle est considérée comme une ressource stratégique)*

Il existe également 2 réservoirs, l'un de 350m³, l'autre de 450m³ plus une bâche de surpression ; le linéaire du réseau est de 158,4kms.

Le rendement du réseau, certes vieillissant, datant du début des années 60, avoisine 63% sur les 10 dernières années ; De fréquentes recherches et réparations de fuite sont entreprises pour l'améliorer.

Le principe du paiement des dépenses est établi en fonction des nécessités sur chaque commune du syndicat à savoir :

- Terrains, études, captages, forages, vannes, armoire électrique de commande, pompes, bâtiments, usines de traitement et matériels rattachés qui en assurent le fonctionnement, châteaux d'eau, matériels de télésurveillance à la charge du syndicat ;
 - Règlement des dépenses d'adduction d'eau, de renforcement, de remplacement de canalisations et conduits, des vannes de sectionnement à la charge du syndicat.
- Le schéma ci-joint vous explique la complexité de l'installation.

Fournir de l'eau potable requiert beaucoup d'exigence : l'eau est la matière la plus contrôlée

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, parue au journal officiel du 8 août 2015 est une loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République. Elle confie de nouvelles compétences aux régions et renforce les intercommunalités.

Le transfert obligatoire aux communautés de commune des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement d'abord reporté en 2020 est actuellement reporté en 2026. Lorsqu'une communauté de communes reprend une compétence, elle se doit de faire un audit sur ce qui va lui être transféré.

Cela permet de mettre en évidence le schéma de l'ensemble du réseau, des installations... Le but final après regroupement des structures eau potable est, dans les 10 ans, d'unifier le prix de l'eau.

Lysiane CHAPUIS, *présidente du syndicat des eaux de St Maurice*

L'EPAGE du bassin du Loing au service des rivières !

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du bassin du Loing est un syndicat de rivières composé de 266 communes dans le Loiret, la Seine et Marne et l'Yonne. Il a en charge la gestion et l'amélioration des 3 000 kilomètres de cours d'eau sur le bassin du Loing.



Ses missions et fonctionnement

Conformément à ses statuts, l'EPAGE du bassin du Loing entreprend toutes les actions nécessaires à la gestion et à la préservation des cours d'eau et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing, à savoir :

- Entreprendre une action coordonnée à l'échelle du bassin versant du Loing et ses affluents,
- Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques et rivulaires,
- Entreprendre les études préalables et nécessaires de restauration et d'entretien du lit et des berges,
- Entreprendre des travaux de reconquête de la qualité morphologique des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique,
- Entreprendre des études de reconquête des débits minimums biologiques,
- Assister et conseiller les élus et les riverains,
- S'assurer du libre écoulement des eaux dans le respect du bon état des cours d'eau,
- Acquérir et gérer des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides,
- Animer et sensibiliser le grand public

Afin d'être présent sur le terrain et maintenir un lien avec la population et les élus locaux, 14 comités de bassins ont été créés. Composés d'un représentant par commune et des partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, conseils départementaux, conseils régionaux, fédération de pêche...), ces comités permettent d'étudier concrètement toutes les problématiques locales à l'échelle d'un sous bassin. Tous les travaux et études mis en place sont ainsi validés par ces groupes de travail.

Ses travaux et études

Sur les cours d'eau de son périmètre de compétence, le syndicat mène essentiellement :

- Des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges de chaque cours d'eau au cas par cas.
- Des travaux de restauration physique (ou renaturation) de cours d'eau sur les secteurs les plus dégradés (reméandrage, reconnexion d'anciens méandres, valorisation des zones de frayères et autres milieux aquatiques annexes, recharge granulométrique sur les sections trop élargies, etc) – Des études et travaux de restauration de la continuité écologique en aménageant des ouvrages hydrauliques (suppression, totale ou partielle d'ouvrage ou reconstruction à l'identique complété par un dispositif de franchissement pour les poissons).
- Des travaux d'aménagements d'abreuvoirs et clôtures pour limiter le piétinement et l'accès au bétail dans le cours d'eau en conciliant l'intérêt agricole et le fonctionnement écologique du cours d'eau. – Des travaux d'aménagement de zones humides pour préserver ces milieux en voie de disparition indispensables à l'autoépuration naturelle de l'eau et jouant le rôle de zones tampons en période de crue. – Des actions de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires et des scolaires (journées techniques thématiques, visites de chantier, réunions publiques, expositions)

Dans le cadre de la sensibilisation et de l'animation du territoire, l'EPAGE du Bassin du Loing a participé à la manifestation « Ma Ville et moi éco-responsable » organisé par la commune de Châtillon Coligny le Samedi 28 septembre. Était présenté sur le stand, une maquette représentant les bonnes et mauvaises pratiques sur la gestion d'un cours d'eau avec en parallèle des explications sur les travaux en cours sur les communes de Châtillon Coligny et Sainte Geneviève des Bois dont l'objectif est la restauration de la continuité écologique (permettre la libre circulation des poissons et des sédiments).

Flora Pillette

Technicienne rivières référente du Loing Amont / 06 84 91 26 13 / f.pillette@epageloing.fr

Contacter l'EPAGE du bassin du Loing : 25, rue Jean Jaurès, 45200 Montargis / 02 38 28 55 11 / contact@epageloing.fr



A l'attention des propriétaires de bord de cours d'eau, Le devoir d'entretien de la végétation des berges :

En tant que riverain de cours d'eau, vous êtes propriétaire jusqu'au milieu du lit de la rivière. L'eau quant à elle fait partie du patrimoine commun de la nation et appartient à tout le monde (article 1 de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006).

Les droits et obligations des propriétaires en bord de cours d'eau sont encadrés par la réglementation. L'entretien du lit et de la végétation des berges est de votre responsabilité selon des modalités précisées dans le code de l'environnement. Les articles L.215-14 et R.215-2 définissent les objectifs d'un entretien régulier d'un point de vue environnemental.

A titre exceptionnel et dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général, le l'EPAGE peut se substituer aux propriétaires afin d'effectuer des travaux d'entretien de la végétation des berges.

A cet effet, une plaquette d'information sur les bonnes pratiques d'entretien est consultable sur le site Internet de l'EPAGE (www.epageloing.fr) ou transmissible sur simple demande. Vous pouvez également contacter l'EPAGE qui saura vous donner les coordonnées du technicien rivières référent selon le cours d'eau qui borde votre propriété.

L'eau dans la vie des femmes africaines

(Article paru dans la Chronique des frères, sœurs, amis missionnaires des campagnes – mars 2024)

L'eau est très importante dans nos vies parce que sans l'eau on ne peut rien faire. Beaucoup de nos activités dans la maison dépendent de l'eau. Il en faut pour faire la cuisine, la lessive, la vaisselle, les douches, etc. ***Donc, l'eau c'est la vie. On ne peut pas vivre sans l'eau.*** Une femme Peule* me disait : « ***l'eau, c'est le lait de Dieu ; quel que soit ton âge, tu n'es jamais sevré de ce lait jusqu'à ta mort*** ».



Au Togo, à Pouda et dans les villages alentours, les femmes trouvent l'eau soit au marigot ou à la rivière, soit au puits ou aux forages. Au puits, on la remonte avec un seau attaché à une corde, au forage ce sont des pompes actionnées manuellement ou au pied.

Avant d'avoir les puits ou les forages, c'était dans les marigots, les rivières, ou bien encore dans des sources qu'on trouvait l'eau comme à Kawa-Haut. On buvait cette eau. Elle était parfois sale car on y jetait beaucoup de choses et les bêtes venaient y boire. Cela donnait des maladies qui fatiguent. Aujourd'hui, beaucoup de femmes vont encore aux marigots seulement pour faire leur lessive.

Maintenant, c'est mieux, il y a davantage de puits et de forages dans les villages. L'eau des forages est potable. Ceux-ci ont été installés par des ONG. Ils sont généralement pour un quartier. Les puits peuvent être pour une ou plusieurs familles. Mais il n'y en a pas dans tous les villages. Dans notre région, l'habitat est dispersé, donc, il faut beaucoup se déplacer. Des puits peuvent se tarir en saison sèche et les femmes sont obligées de retourner au marigot. Cette eau est à tout le monde, c'est-à-dire aux humains, et les bêtes viennent y boire aussi.

Que ce soit le puits ou le forage, ***c'est un lieu de rencontre et de rendez-vous.*** Les femmes disent qu'elles en profitent pour bavarder ; elles se donnent des nouvelles et en reçoivent autant. Parfois, on doit attendre que les unes et les autres se servent, donc on en profite pour échanger sur tout... Puis on s'aide pour mettre la cuvette sur la tête. A notre forage, c'est aussi un lieu de rencontre avec les voisines et les personnes de passage. ***Ce sont surtout les femmes*** qui puisent et transportent l'eau. C'est leur travail, elles y passent beaucoup de temps. Les enfants apprennent très tôt à le faire aussi. Après l'avoir apportée, il faut faire la cuisine ou préparer la boisson, faire la bière de mil que chaque famille prépare chaque semaine, prévoir l'eau le soir pour les douches... L'eau des puits est gratuite. Par contre, pour les forages, les gens s'organisent et payent une cotisation pour prévoir les réparations. Quand nous faisons des animations dans les villages comme à Dagterga, nous abordons ces questions d'organisation autour de l'eau.

Un beau proverbe africain dit : « ***Porte d'abord ta charge sur ton genou et on t'aidera !*** ».

Soeurs Isabelle SANDWIDI et Jocelyne BONKOUNGOU
Prieuré de Pouda (Togo)

** Peuls : Ethnie nomade, de passage au Togo.*

Célébration du 7 juillet au Pont de Pierres

Dimanche 7 juillet 2024, une célébration en plein air rassemblant 27 personnes a eu lieu au Pont de Pierre à Sainte Geneviève des Bois à l'initiative de l'association Partage, autour du prêtre Jean Sigot.



L'association Partage, en lien avec le groupement paroissial de Chatillon Coligny, Nogent/Vernisson et Montcresson, a invité les paroissiens, vacanciers de passage, habitués du Pont de Pierres venant du Gâtinais et du Giennois, pour vivre ensemble une célébration commune suivie d'un repas partagé.

A partir des textes du jour, nous nous sommes retrouvés en petits groupes pour échanger sur la notion de prophète, au temps de Jésus et aujourd'hui. Comment cela se manifeste dans notre vie ? Est-ce que notre foi nous aide à oser dire, oser entreprendre pour être force de propositions ? Entendons-nous la parole de l'Evangile quand elle nous bouscule ? Reste-t-elle une Parole vivante, toujours actuelle et inspirante pour nous tous ?

Avant de se quitter, chacun des participants a pioché une parole biblique pour continuer de cheminer personnellement.

Cette initiative a été l'occasion de nous rencontrer, d'échanger dans un climat de convivialité, pour certains de découvrir ce lieu d'Eglise, « *carrefour où s'ébauchent de nouveaux modes d'existence chrétienne, où se dessinent de nouveaux visages d'Eglise* » selon Guy-Marie Riobé, notre évêque en 1976 lors de sa création. Une occasion de découvrir aussi l'image actuelle de l'association Partage avec ses participant(e)s.

Marie-Odile, Daniel



Quelques nouvelles de l'été au Pont de Pierre

Une journée conviviale pour clore l'été 2024

Le 29 août dernier était une belle journée d'été où une dizaine de personnes de l'association Partage se sont rassemblées au Pont de Pierre pour une journée conviviale. Le matin, Vanessa a proposé la réalisation de mandalas : depuis la création jusqu'à la mise en couleur. C'était un entraînement pour Vanessa d'animer cet atelier et il a permis aux participants de prendre confiance en eux dans la pratique du dessin, certains ayant commencé par dire qu'ils ne savaient pas dessiner. Le temps imparti est un peu court pour aller au bout mais il y a tout de même de belles réalisations.



Après un repas partagé, les jeux de société sont de sortie avant de partir pour la cueillette des mûres et des pommes. Au retour, chacun participe à la confection de tartes. Quel plaisir de faire ensemble ce que l'on va pouvoir partager à table !



Le repas du soir est partagé avec les jeunes du MRJC qui sont au Pont de Pierre pour leur conseil d'administration. C'était intéressant de discuter avec eux qui venaient de toute la France.

Aux forums des associations : le 1^{er} septembre à Nogent et le 7 septembre à Châtillon

Depuis quelques années, l'équipe du Secours Catholique, le groupement paroissial de Nogent-Châtillon-Montcresson et l'association Partage tiennent ensemble un stand lors des forums des associations. C'est une occasion de se présenter ensemble !

Un remerciement aux municipalités qui nous permettent de rencontrer d'autres responsables associatifs pour se connaître et pourquoi ne pas lancer des projets communs dans l'année. Une opportunité également de rencontrer les habitants de ce territoire pour présenter ce que nous vivons et proposons comme activités ou services.



L'arrivée de notre nouvelle permanente, Anne Ciceron

Arrivée à l'association Partage au début du mois de septembre, je prends doucement mes marques en tant que permanente à mi-temps.

C'est un saut dans le monde associatif après plus de 25 ans passés dans l'industrie pharmaceutique à différents postes et en différents lieux. Le temps était venu pour moi de faire autre chose, assez radicalement différent pour remettre l'humain au centre de l'action. C'est aussi l'envie d'agir concrètement pour rendre le monde un peu meilleur en prenant part activement à des propositions d'activités où le cœur est l'échange et la fraternité.

C'est une façon de vivre ma foi, d'être et de faire avant de dire.

La Bonne Nouvelle du Christ me semble bien plus audible autour d'un café, dans une discussion ou pinceau à la main que dans un discours.

Les questions qui m'animent aujourd'hui en commençant à l'association Partage sont : comment faire vivre une fraternité malgré les distances et les multiples sollicitations ? comment chacun peut être acteur du collectif à sa mesure ?



Une journée de lancement le samedi 28 septembre au Pont de Pierre

Cette belle journée de partage d'idées, d'envies et de projets a débuté par un repas partagé où chacun prend le temps de prendre des nouvelles après la trêve estivale. Salés ou sucrés, chacun a apporté de quoi réjouir les papilles de tous !



Et puis à 14h, Muriel et Daniel invitent les participants à prendre le temps d'un après-midi pour voir les activités de l'année 2024-2025 mais aussi à se dynamiser, à impulser de nouvelles choses et à s'engager. Après un temps de bilan des activités 2023-2024, c'est en petits groupes qu'a lieu un temps de réflexion pour faire émerger les idées pour cette nouvelle année : quelles sont les activités à continuer et quoi faire de nouveau. Les idées sont ensuite regroupées selon les 4 orientations de l'association Partage : animer un lieu, faire vivre des valeurs, faire vivre un réseau au service du rural et initier ou soutenir des actions.



De nombreuses idées d'activités et de thèmes ont été partagées. Alors le dernier temps a permis de décider quelles actions sont prioritaires pour l'année 2024-2025, qui est prêt à s'engager pour porter cette action et enfin quelques dates sont déjà posées.

L'agenda de l'année 2024-2025 a commencé à se remplir ! Les activités Café causerie, Club lecture, Actus en mots ... continuent, les célébrations sont fixées au rythme d'environ une tous les 2 mois et une journée autour de la musique pour Noël est prévue. Un atelier cuisine, un rallye vélo, une soirée thématique, un atelier deuxième vie et relooking ... voilà quelques exemples des idées retenues. Soyez attentifs à l'agenda pour réserver ces journées !

Rose-Anne, Anne

Camp Musique MRJC

Du 5 au 10 août 2024 s'est déroulé au Pont de Pierre un Camp MRJC 16-30 ans sur la thématique de la musique. L'équipe d'orga du Loiret avait pour objectif de rassembler des jeunes de la région, férus de musique et de convivialité pour qu'ils repartent avec de nouveaux bagages musicaux et de bons souvenirs. Nous voulons mettre en place des



espaces de créations pour construire ensemble une chanson, en apprenant les uns des autres dans un environnement où les idées fusent.

Notre fil rouge a été d'écrire, composer et interpréter une chanson sur la thématique de la « fête au village ». En lien direct avec le prochain grand rassemblement du MRJC qui a lieu tous les 7 ans. Les « Grandes Rurales 2025 » se dérouleront en Anjou les 12/13/14 Juillet. Pour inscrire notre action sur le territoire nous avons rencontré les passant-es du marché de Chatillon Coligny pour échanger sur leur rapport aux fêtes de villages et leur parler de l'initiative du camp musique ce fut enrichissant.

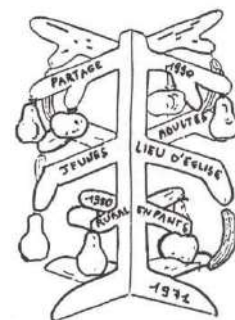
Entre les temps d'écriture de composition, nous avons reçu Christophe pour un atelier chant à plusieurs voix et apprentissage d'une routine d'échauffement vocal. Un camp MRJC c'est avant tout d'incontournable veillées tel que, des chants autour d'un feu de camp, une veillée jeux de casino ou une veillée énigme et jeux de rôles grandeur nature. Mais aussi des grands jeux, les repas autour d'une grande table et les temps de tâches quotidiennes qui donne lieu à des discussions en tout genre.

Pour la dernière soirée, l'objectif était de proposer une restitution ouverte au réseau et aux familles des jeunes. Des temps pendant la semaine était consacré à l'organisation et la mise en place de cette soirée. L'après-midi commence par des jeux d'extérieurs et de société au coin chill, les gens se regroupe pour discuter. Christiane DUVAL nous à fait danser le folk 1 heure durant ou elle jouait de la vielle à roue, nourrissant le temps d'accordage avec des anecdotes sous l'oreille attentive de l'assemblée. L'esprit de la fête au village transparaissait par la buvette et le repas animé par les jeunes du camp. Pour clôturer le travail de la musique « fête au village » nous avons interpréter la chanson en groupe, puis carnet de chant à la main et accompagné par nos musicien-ne. Nous avons chanté jusqu'à tard dans la nuit, allant des classiques de la chanson française aux rengaines militantes de la Jeunesse chrétiennes du rural. Cela faisait un moment que le Pont de Pierre n'avait pas accueilli un tel spectacle !

Loïse, Gabriel, Eva

Balade du Relais - Atelier bible

Nous sommes arrivés à Château-Landon ce jeudi 12 septembre à 10 heures, partis de bonne heure et de bonne humeur, après un covoiturage à Chilleurs.



Un guide nous attendait pour découvrir la ville, l'église est vraiment étonnante : une partie Romane et quelques siècles plus tard un agrandissement partie Gothique. L'ensemble est vraiment inattendu Roman et Gothique gardent leurs caractéristiques bien qu'accolées.

La promenade dans la ville nous a emmenés jusqu'à un square perché sur les remparts

Il permet une vue exceptionnelle sur la vallée. En contre bas nous devinions le parc de la Tabarderie, qui longe le Fusain et ses quelques lavoirs.

Notre guide a tenu à ce que nous admirions l'Abbaye St Séverin, transformée en maison de retraite.

Un délicieux pique-nique (grâce au service technique de la ville), nous a permis de reprendre des forces pour aller à Sceaux du Gatinais.

Nous avons découvert le site Gallo-Romain
« Aquae-Sagétæ » sanctuaire de la déesse guérisseuse :
visite passionnante.

L'église de Préfontaines n'a pas donné d'émotion.
Le caquetoire du 12ème, bien que rapporté de Château-Landon « vaut le détour » selon la formule consacrée, ainsi que le beau lavoir en contrebas.

Retour, enchantés de notre journée, vers 19h.
Colette et Françoise



Eau en bouteille plastique, faut-il la consommer ?



L'eau en bouteille plastique est très présente en France. 47 % des habitants de notre pays en consomment quotidiennement. Chaque jour, c'est 36 millions de bouteilles qui seraient consommées. Cette pratique a de nombreux inconvénients pour la santé et pour l'environnement.



Nous ingérons des microplastiques et des nanoplastiques. Une étude menée par l'association Agir pour l'environnement en 2022 a révélé que l'eau en bouteille est contaminée par des micro plastiques. Les molécules retrouvées sont probablement issues des bouteilles mais pas seulement. Les micro plastiques sont partout : dans l'océan, les sols, l'air, la nourriture.

Dans une autre étude publiée le 8 janvier 2024 dans la revue PNAS (Proceedings of the National Academy of Sciences, revue scientifique américaine), les chercheurs ont décompté 240 000 fragments de plastiques par litre d'eau en moyenne. Ces particules sont à 90 % des nanoparticules (au diamètre inférieur à 1 micromètre), le reste étant des microplastiques (supérieur à 1 micromètre). Les nanoparticules sont suspectées d'être toxiques, car elles franchissent les barrières du corps humain. Des travaux scientifiques ont montré que ces particules sont néfastes pour le système reproductif. D'autres études sont nécessaires pour mieux comprendre les conséquences pour notre santé.

L'empreinte carbone d'une bouteille plastique n'est pas négligeable. Pour fabriquer une bouteille d'eau de 1,5 litres, il faut 2 litres d'eau, 42 litres de gaz (naturel, propane ou butane) et 100 ml de pétrole. Il ne faut pas oublier le transport et le stockage de ces bouteilles qui vont venir s'ajouter à l'empreinte carbone globale.

Les bouteilles plastiques sont une menace pour l'environnement.

Les océans sont particulièrement exposés. Les bouteilles plastiques se dégradent lentement en micro plastiques qui sont ingérés par les animaux marins que nous consommons ensuite. Beaucoup trop de contenants plastiques finissent dans des incinérateurs ou dans la nature et contribuent à la pollution.



L'eau du robinet est moins chère que l'eau en bouteille. En France, l'association UFC-Que Choisir a évalué le prix moyen d'une bouteille à 0,20 € le litre pour l'eau de source et 0,40 € le litre pour l'eau minérale. En région Centre-Val de Loire, le prix moyen du litre de l'eau du robinet (eau potable et assainissement collectif) était de 0,004€ par litre en 2022.

Pour éviter de consommer de l'eau en bouteille plastique, buvons l'eau du robinet. Pour les déplacements, investissons dans des gourdes en inox. A consommer sans modération !

Pour suivre la qualité de l'eau du robinet de votre commune, c'est ici :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Michel B

Le cycle de l'eau : une vidéo pour mieux comprendre

Charlène Descollonges, https://youtu.be/7Y-kYAnqSXs?si=jIFS1_q13Ji4muVv

Pour ce numéro sur l'eau un coup de cœur pour une démarche de vulgarisation scientifique courageuse : Une vidéo de Charlène Descollonges hydrologue, ingénieure territoriale qui m'a semblé résumer les constats et l'état de ressource en eau de la planète mais aussi et surtout apporter un éclairage nouveau, questionner les évidences couramment admises et enseignées à propos du cycle de l'eau.

« L'eau est notre bien commun, indispensable aux humains, à tous les écosystèmes et à l'ensemble du vivant. Naturellement, l'eau chemine à l'intérieur d'un grand cycle fermé et infini. Mais ça, c'était avant que les humains ne mettent à leur service l'eau douce partout sur la planète, l'eau pour boire, l'eau pour irriguer, l'eau pour produire de l'énergie, l'eau pour transformer ou fabriquer... »

Alors, pour faire fonctionner notre système économique, on pompe massivement et on rejette là où ça nous arrange, on détourne les cours de l'eau, on endigue les rivières, on construit des barrages et des retenues, on bétonne les zones humides, on déforeste à tour de bras, on pollue, on modifie le climat... »

Charlène Descollonges nous montre entre autre comment le développement et la survie des villes a, dès les origines été lié à leur façon de gérer l'eau, depuis la Rome antique, ses aqueducs, sa « cloaca maxima » jusqu'au Doubaï actuel et sa gestion en circuit fermé grâce au pétrole mais avec le coût environnemental qu'on sait. Elle nous alerte également sur la diminution de « l'eau verte »*, sixième des 9 limites planétaires déjà dépassée **

« Il est urgent de regarder l'eau douce autrement que comme une ressource à contrôler, éternellement disponible. Enjeu politique, la gestion de l'eau doit devenir collective et démocratique, sous peine de multiplier les conflits d'usage, voire des guerres de l'eau. »

Daniel

*L'eau « verte » est celle qui est stockée dans le sol et la biomasse et dont le flux est géré de fait par les plantes. En termes de flux d'eau douce, c'est l'eau la plus importante.

L'eau « bleue » est celle qui transite rapidement dans les cours d'eau, les lacs, les nappes phréatiques... vers la mer.

L'eau « grise » : Le terme désigne l'ensemble des eaux usées issues de la production des biens et des services et nécessitant un traitement.

** notion de limites planétaires, voir :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/la-france-face-aux-neuf-limites-planetaires>

Cette video est la présentation du livre de Charlène Descollonges, (actuellement en rupture d'édition) :

L'eau : fake or not ?



AGENDA- octobre/novembre/décembre 2024 et janvier 2025

Dates	Activités	Horaires	Lieux	Organisateurs
J 17 et V 18 octobre	Rencontre CMR régionale sur le thème : <i>« vivre ensemble, entre nos utopies et nos peurs. »</i>	Du jeu 8h30 au vend 16h	Romorantin 41	CMR région
Sa 19 octobre	Une journée pour les grands-parents : enseignement, témoignages, échanges, ateliers, Messe avec un déjeuner partagé	9 h 30 à 17 h	Collège Ste Croix à Orléans	Diocèse
Sa 19 octobre	Journée au Relais : Atelier : On mange quoi / repas partagé + atelier « et si on partageait »	9 h 30 16 h 30	Chilleurs aux Bois	Le relais
Ve 25 oct	Club de lecture : autour de vos livres préférés	15 h - 16h 30	26 le Pont de Pierre	Ass Partage
Je 7 nov	Café causerie : lieu pour rompre la solitude	14 h - 17h	Foyer club Châtillon-Col	Ass Partage
Sa 9 novembre	Journée au Relais : Atelier : On mange quoi / repas partagé + atelier « et si on partageait »	9 h 30 16 h 30	Chilleurs aux Bois	Le relais
Sa 16 nov	Célébration de confirmation pour 12 jeunes et adultes	18 h	Eglise Varennes Changy	Gp paroissiaux
Je 21 nov	Atelier bible	17 h 45	Chilleurs aux Bois	Le relais
Di 24 nov	Célébration		26 le Pont de Pierre	Ass Partage
Sa 23 et Di 24 nov	Festival du livres « autrement, Autres mots » proposition d'ouvrages, animations musicales, conférences..		Au Hangar Chalette sur Loing	Une 20ème d'associations
Ve 29 nov	Club de lecture : autour de vos livres préférés	15 h 16h 30	26 le Pont de Pierre	Ass Partage
Je 5 déc	Café causerie : lieu pour rompre la solitude	14 h 17h	Foyer club Châtillon-Col	Ass Partage
Je 5 déc	Actu en mots : échanges sur un thème d'actualité suivi d'un repas partagé pour ceux qui le désirent	18 h 30	26 le Pont de Pierre	Ass Partage
Sa 7 dec	Noël au Relais		Chilleurs aux Bois	Le relais
Je 19 dec	Atelier bible	17 h 45	Chilleurs aux Bois	Le relais
Sam 14 dec	Noël au Pont de Pierre : après-midi en musique et célébration	Après-midi	26 le Pont de Pierre	Ass Partage
Je 2 janv	Café causerie : lieu pour rompre la solitude	14 h 17h	Foyer club Châtillon-Col	Ass Partage
Ve 31 janvier	Club de lecture : autour de vos livres préférés	15 h 16h 30	26 le Pont de Pierre	Ass Partage

Fête au Village !

*Toi qui es jeunes en mouvement viens et danse,
On m'a dit qu'ce week-end y'avait un bal.
Y'aura du folk ça promet plein d'ambiance,
Balance le son qui rassemble le rural.
Les bénévoles ont monté l'chapiteau,
C'est bientôt l'heure tu t'apprêtes et t'oublies le boulot !*

*Les vieilles pratiques désuètes ça nous saoules,
Collé serré qu'on n'avait pas d'mandé.
Pendant qu'y en a qui iront jouer aux boules,
Merci mémé d'm'inviter à valser.
On a besoin d's'amuser chamboule tout,
Bien estimé-et le panier garni est-à-vous.*

*Viens prendre un jus ou une bonne bière locale,
C'est les r'trouvailles pour la fin de la moisson.
Le feu d'la Saint Jean crépite et s'emballes,
Les anecdotes qui déchaînent les passions.
Tous·tes réuni·es on fait vivre le folklore,
Revenez la prochaine fois pour chanter ses accords !*

Tous·tes rassemblé·es v'là des terres pour danser ! Fête au village ! ... Fête au village

Balance le son les enceintes sont branchées ! Fête au village ! ... Fête au village ! ... Fête

Tête dans l'caisson boule-Quies préconisés ! Fête au village ! ... Fête au village ! ... Fête au v

Toute la nuit la fête va continuer ! Fête au village ! ... Fête au village ! ... Fête au village ! ... Fête au village !

... Paroles et musique des jeunes du Camp musique MRJC 2024 voir page 19

